

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 23 MARS 2023**



**Extrait du registre des délibérations**  
**République Française**

**N°DEL\_2023\_027**

**CONVENTION TYPE POUR FOOD TRUCK OU PRESTATAIRE DE RESTAURATION**  
**DANS LE CADRE DES MANIFESTATIONS 2023, 2024 ET 2025**

L'an deux mille vingt trois, le vingt trois mars à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 17 mars 2023, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

**Présents :**

Eric DUMOULIN, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Laurent LEFEVRE, Arnaud BEAUVOIR, Nathalie MOULIN, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Michèle GRELLIER à Eric DUMOULIN, Inès de MARCILLAC à Véronique LIGNIER, Pierre ARRIVETZ à Malika BARRY, Olivier LASSAL à Laurence GNEMMI, Laurent MALOCHET à Véronique CHANTEGRELET, Sandrine COMBASTEIL à Cécile DELAUNAY, Christelle HANNEBELLE à Vincent GRZECZKOWICZ, Jean-Manuel PARANHOS à Virginie MINART-GIVERNE, Sophie LEFEBURE à Paul MARSAL, Aymeric TONNEAU à Arnaud BEAUVOIR, Yves ENGLER à Béatrice BELLINI

**Absents :**

Levon MINASSIAN

**Secrétaire :**

Emmanuel LOEVENBRUCK

Les 27 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Dans le cadre des manifestations organisées par la Direction Culture-Tourisme – Événementiel et Développement Économique et Commercial, la Commune souhaite faire intervenir différents food-trucks ou prestataires de restauration afin qu'ils participent à l'animation de ces journées.

Soucieuse de répondre aux attentes de ses usagers en matière de restauration rapide, simple et abordable dans le cadre de ces manifestations, la Ville souhaite conventionner avec des propriétaires de food-trucks ou prestataires de restauration afin de leur mettre à disposition un emplacement pour leur véhicule.

## **DELIBERATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture – Tourisme – Evènementiel et Développement Economique et Commercial en date du 15 mars 2023,

Considérant l'intérêt de proposer une restauration rapide simple et abordable dans le cadre des manifestations de la Ville,

Considérant la nécessité de conventionner avec les propriétaires de food-truck ou prestataires de restauration pour chaque manifestation,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

### **DECIDE :**

- **d'approuver** les termes du conventionnement type en annexe de la délibération,
- **d'autoriser** le Maire à signer lesdites conventions en fonction des manifestations qui seront prévues en 2023, 2024 et 2025.

### **A L'UNANIMITÉ,**

Publiée le : 27/03/2023